NOTE D'INFORMATION

ALIFV

Nature juridique **FCP**

Société de gestion
SOGECAPITAL GESTION

Directeur destion de l'épargne
VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20157 en date du 28/10/2020.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SOGECAPITAL GESTION** sise à Casablanca au **55**, **Boulevard Abdelmoumen**, représentée par M. Karim EL HNOT en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

SOGECAPITAL GESTIO: 55, Bd. Abdelmoumen CASABLANCA Tél: 05 22 43 98 10 Fex: 05) 22 26 40 25

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale

: ALIFV

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000038739

- Date et référence de l'agrément

: 27/07/2020 GP20100

- Date de création

: 24/08/2020

- Siège social

: 55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

- Exercice social

: **01/01** au **31/12**

- Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

: SOGECAPITAL GESTION

- Etablissement dépositaire

: SGMB

- Commercialisateur

:

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
SOGECAPITAL GESTION	La direction commerciale	0522 43 98 10

- Commissaire aux comptes Saaidi

: A.SAAIDI ET ASSOCIES représentée par Bahaa



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification

: OMLT

Sensibilité min

: 1.1 (Exclu)

Sensibilité min

: 10 (Inclus)

Indice de référence

: 50% MBI MT + 50% MBI MLT. MBI : Moroccan Bond Index publié

par BMCE Capital.

- Objectifs de gestion : Le FCP vise à offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence et ce, en investissant sur le marché obligataire marocain (90% BDT et ou titres garantis par l'Etat).

- Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en BDT et ou titres garantis par l'Etat. Le niveau maximum investi en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca est de 10% de son actif, tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra également consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et condition de la réglementation en vigueur. L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription ;
- Titres de créances négociables ;
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;
- Obligations;
- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorptions des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;
- Parts et actions d'Organisme de placement collectif en valeurs mobilière (OPCVM);
- -Titres de fonds de placements collectifs en titrisation ;
- Placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur ;
- Opération de pension ;
- Prêt-emprunt de titres ;
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 5 ans
- Souscripteurs concernés : Institutionnels, Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts bancaires (SGFG)



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dés publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ou, si celui est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative. Les demandes de souscription sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription. Les demandes de rachats sont exécutées sur la base de la Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière du résultat. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des « intérêts courus »
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 2%HT maximum des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - À la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
 - 2% HT Maximum. Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Sogécapital Gestion. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et sont prélevés chaque trimestre.

ibellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journa
2) Commissaire aux comptes	12 000 Dh HT
3) Commissions AMMC	0,025% HT
4) Dépositaire	0,006% HT
5) Maroclear (Commission de gestion lu compte émission)	3 600 DH annuel (HT)
5) Maroclear (droit d'admission) trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
restations de SOGECAPITAL GESTION	Frais de gestion fixes et frais de gestion variables basés sur la surperformance conformément au taux convenu dans le mandat de gestion

